

Le patrimoine culturel et environnemental: vers de nouvelles pratiques. La situation française

Sabine Darmaillacq - Chardonnet¹

Les politiques culturelles en France, de la tradition des lumières au tout culturel

La France, pays très centralisé, a connu une forte présence de l'Etat dans la régulation de la vie culturelle. Le patrimoine des arts et de la culture y est considéré comme un puissant facteur de cohésion sociale et d'identification.

1. L'invention de la politique culturelle entre 1959 et 1969.

Celle-ci prend forme au moment de la création d'un *ministère des affaires culturelles*, confié à André Malraux, qui reprend des attributions précédemment dévolues au ministère de l'industrie et au ministère de l'éducation nationale.

Il a pour mission "de rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent".

Pour Malraux, seul l'art a la vertu de rassembler dans le cadre d'une société dominée par le rationalisme. L'accès à la culture se fait par la présence directe, véritable révélation et communion, de l'œuvre d'art et du public. Une double rupture se précise d'une part avec l'éducation nationale par le refus de tout pédagogisme et la mise à l'écart de l'amateurisme que pratiquent les associations d'éducation populaire, d'autre part avec les Beaux-Arts par le soutien des avant-gardes et la volonté d'affaiblir les académismes.

Le ministère d'André Malraux développe une politique patrimoniale, où prédominent les monuments historiques de premier plan, ainsi qu'une politique de création et de diffusion avec les Maisons de la Culture qualifiées de "Cathédrales de la Culture".

Tel est le contexte dans lequel se construit, en France, un ministère fragile, en butte à la faiblesse des budgets et en lutte permanente contre les ministères des finances et de l'éducation nationale.

2. Le développement culturel de l'après 1968 : 1969-1981.

Le développement culturel comme philosophie d'action est en rupture avec la doctrine de l'action culturelle chère à Malraux. Si la démocratisation de la "culture" reste présente, son concept est infléchi par deux approches nouvelles: l'acception anthropologique de la notion se substitue à l'acception universelle de

¹ Architecte dplg, docteur en urbanisme, enseignant-chercheur à l'école nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais

“ haute culture ” ; la reconnaissance de la diversité des voies pour atteindre la démocratisation remplace la nécessité du choc esthétique. À partir de 1974 l’introduction d’une logique libérale entraîne un relatif désengagement financier de l’Etat.

3. L’impératif culturel, 1981-1993.

Un véritable changement d’échelle va s’opérer en 1981, avec l’arrivée de la gauche au pouvoir, le soutien sans faille du président, le doublement du budget du ministère de la culture et la synergie revendiquée entre la culture et l’économie par le ministre Jack Lang.

Les missions de ce nouveau ministère sont redéfinies : “permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d’inventer et de créer, d’examiner librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional, ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière ; de favoriser la création des œuvres d’art et de l’esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l’art français dans le libre dialogue des cultures du monde.”.

Le ministère offre un double visage : d’une part un ministère des artistes, des institutions et des professions artistiques, d’autre part, un ministère des industries culturelles.

4. Politique culturelle contre fracture sociale: 1993-2003.

En 1993, le ministère de la culture développe trois axes: l’aménagement du territoire, la formation et la sensibilisation de tous les publics à la culture, et l’accroissement de l’action nationale à l’étranger (voir le débat de l’automne 1993 autour de “l’exception culturelle”). La signature en 1999 d’une charte avec les fédérations d’éducation populaire vise à conforter l’éducation artistique et culturelle, à développer les pratiques artistiques amateurs (rupture définitive avec les positions de Malraux).

Après mars 2000, le service public de la culture est de plus en plus malmené par des logiques économiques dominantes dans le large secteur - de plus en plus transnational - des industries culturelles.

5. De l’exception à la diversité culturelle.

En 1998, la France défend l’“exception culturelle” comme moyen juridique et la diversité culturelle comme objectif. Et en 1999 l’Union Européenne soutient cette position vis-à-vis de l’OMC. “La réponse à la mondialisation-laminoir des cultures, c’est la diversité culturelle. Une diversité fondée sur la conviction que chaque peuple a un message singulier à délivrer au monde, que chaque peuple peut enrichir l’humanité en apportant sa part de beauté et sa part de vérité ”. (J. Chirac, Discours d’ouverture de la 31^e conférence générale de l’Unesco, Paris 15/10/2001).

Vers quel type de culture l'intervention des pouvoirs publics peut-elle s'orienter ?

Il ne s'est longtemps agi que d'un débat interne à la culture dite "légitime", opposant pour l'essentiel les tenants d'une culture patrimoniale aux promoteurs de la création contemporaine. A ce premier débat jamais vraiment tranché s'est ajouté un autre vers les années 80 : ce sont les contours mêmes de la notion de culture qui sont questionnés avec la valorisation publique d'objets et de pratiques "populaires", "minoritaires" ou "mineurs" qui étaient restés extérieurs au territoire balisé de la "culture cultivée", au domaine de l'intervention culturelle publique comme de la formation.

Malgré les inflexions évoquées ci-dessus, le modèle culturel véhiculé en France par l'intervention publique a toujours privilégié la "qualité" esthétique par rapport à la proximité du public, la culture nationale par rapport aux cultures régionales ou périphériques.

Cette tendance ainsi que la forte centralisation ont marqué les politiques de diffusion culturelle et de formation aux métiers du patrimoine. Dans le domaine plus particulier de l'architecture, le débat reste vif quant aux choix concernant patrimoine versus création, tradition versus avant-garde.

Enfin, les prolongements culturels de la contestation issue de mai 68 sont pour quelque chose dans l'exaltation non seulement de la critique des autorités culturelles établies mais aussi de la créativité individuelle. Autre facteur qui va marquer le monde de la formation des architectes.

Certains auteurs comme Finkielkraut supposent que la pensée postmoderne cherche la même chose que les Lumières: rendre l'homme indépendant, le faire entrer dans l'ère de l'autonomie. "Nous vivons à l'heure des feelings: il n'y a plus ni vérité ni mensonge, ni stéréotype ni invention, ni beauté ni laideur, mais une palette infinie de plaisirs différents et égaux. La démocratie qui impliquait l'accès de tous à la culture se définit désormais par le droit de chacun à la culture de son choix (ou à nommer culture sa pulsion du moment)... Muni d'une télécommande dans la vie comme devant son poste de télévision, le sujet postmoderne compose son programme sans plus se laisser intimider par les hiérarchies traditionnelles." (*La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1987, pp.141-143).

Les œuvres existent, mais la frontière entre la culture et le divertissement s'est estompée. Tel est le contexte de nos réflexions à propos des rôles et compétences des nouvelles professions du patrimoine et de la diffusion culturelle.

Du monument historique au patrimoine: enjeux, métiers et formations

Si le terme de patrimoine recouvre des productions matérielles et immatérielles ayant résisté à la destruction et suscité l'intérêt d'une société à un moment donné, le patrimoine relevant de l'action des pouvoirs publics s'est surtout restreint au champ de l'archéologie, de l'inventaire et des monuments historiques.

Alors que le patrimoine s'émancipait des hiérarchies de valeurs artistiques ou historiques, le monument et sa préservation dans sa pratique française ont continué d'obéir à un projet élitiste mené par un Etat centralisé: le monument historique est un signe choisi par les fonctionnaires d'Etat et qui s'adresse à la collectivité à des fins d'unité nationale. Une série de bâtiments aujourd'hui restaurés fait figure d'exemple, comme Le Musée de David d'Anger, l'Usine de Noisiel, le Couvent des Récollets, le siège d'Electra qui abritent des activités culturelles.

Depuis sa formation en 1830, le service des monuments historiques n'a cessé de croire en sa mission nationale justifiant le caractère fortement centralisé, malgré quelques déconcentrations, de ses interventions et sa pratique en matière de restauration qui consiste à échanger des prescriptions techniques et une maîtrise d'œuvre contre une subvention.

Parmi les motifs de rejet d'une véritable décentralisation en matière de patrimoine, on retient que celle-ci contreviendrait au principe d'égalité républicaine, argument développé autant à droite qu'à gauche: le système de valeurs sur lequel reposeraient les choix et les avantages qui en découleraient ne serait pas homogène d'un bout à l'autre du pays; les élus locaux et tout, particulièrement les maires, seraient trop près du terrain pour résister aux pressions qui s'exercent en la matière. Enfin les logiques financières ont un effet de concentration. Sans démultiplier largement ses moyens en matériel, personnel et subventions, l'acteur étatique monuments historiques ne pourrait supporter une augmentation massive du parc dont il a la charge, sauf à mettre en cause les équilibres budgétaires et politiques admis par tacite reconduction qui opposent la conservation et l'équipement, le patrimoine et les arts vivants. Les communes ont jusqu'ici supporté l'étroite tutelle de l'Etat en raison du report des charges sur celui-ci, mais la décentralisation fait évoluer ce cadre.

On compte 14000 monuments classés² en France dont 6200 édifices religieux et 41000 édifices inscrits.

² Le classement au titre des monuments historiques, décidé par le ministre de la culture, sur proposition de la Commission Supérieure des Monuments Historiques, est la mesure de protection maximale: un immeuble ou un objet classé ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de réparation ou de restauration, sans l'accord préalable du ministère de la culture. Le classement entraîne une surveillance des abords, c'est-à-dire des bâtiments placés dans un rayon de 500 m autour du monument.

L'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, décidée par le préfet de région sur proposition de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, est moins complexe et moins onéreuse. Les subventions de l'Etat sont moins importantes et le propriétaire n'est pas contraint à faire effectuer les travaux de restauration sous le contrôle d'un architecte en chef des monuments historiques (ACMH). Tout projet de modification, destruction ou déplacement d'un monument, objet ou élément de décor inscrit doit être signalé aux autorités, qui peuvent alors ouvrir un dossier de classement.

On trouvera plus loin en annexe une description des métiers du patrimoine en France, relevant du Ministère de la Culture (conservateurs, historiens d'art, architectes restaurateurs ou du patrimoine).

Comparaison qualitative européenne: s'il peut parfois y avoir discussion sur la qualité des travaux et les principes retenus par l'administration italienne dans les restaurations qu'elle dirige, il n'en reste pas moins qu'ils résultent de débats et de choix fondés sur une culture architecturale profonde et variée. En effet, en Italie, chaque école d'architecture dispense dans le domaine de la restauration monumentale un enseignement de haute valeur, généralement sanctionné par un doctorat. Chaque établissement possède son autonomie scientifique, ses points de vue, ses méthodes et ses pratiques et participe au débat.

En France, récemment encore, les écoles d'architecture enseignaient peu l'histoire de l'architecture et assuraient plus rarement encore un enseignement relatif à l'histoire, la théorie et la pratique de la restauration. Le doctorat en architecture, quant à lui, se met en place en ce moment en France, les écoles n'étant pas rattachées à l'Université mais au ministère de la Culture.

Les écoles d'architecture sont le plus souvent confrontées à une difficulté d'encadrement: quand elles disposent d'enseignants historiens et théoriciens, elles manquent souvent de constructeurs spécialisés et inversement. Cependant, dans les écoles françaises, la notion de réhabilitation du patrimoine non monumental (dans ses dimensions urbaines, sociales et techniques) est assez bien développée et intéresse les étudiants, car elle est très porteuse de débouchés professionnels. Il convient donc au moment où les métiers évoluent de renforcer, dans le cycle licence, les fondements matériels et constructifs de l'enseignement du projet adossés à l'histoire et à la théorie.

La situation évolue aussi en raison de la mise en œuvre des nouveaux documents d'urbanisme, comme les Plans Locaux d'Urbanisme et les Schémas de Cohérence Territoriale, dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. La dimension sociale de la durabilité donne une autre perspective à la conservation ou au renouvellement architectural et urbain. Les débats et la demande sociale ou politique concernant la durabilité nous conduisent, dans les écoles d'architecture, à développer, outre des savoirs techniques, un enseignement sur *la temporalité et l'adaptabilité*, qui peut faire base pour les questions de patrimoine, d'environnement et plus généralement d'adaptation du patrimoine à un monde en mouvement.

Les formations relevant de la conservation et du patrimoine ne devraient pas faire l'économie d'une réflexion approfondie à propos des temporalités, des échelles, de la mémoire et de l'adaptation des villes et des territoires, tout espace ou tout bâtiment étant plongé dans un espace plus grand qui le contient, le qualifie et se modifie. Voir plus loin, en annexe, le texte de Bernard Reichen.

L'extension de la notion de patrimoine: autres questions, autres métiers

Depuis les sciences et techniques, jusqu'à la nature et au paysage en passant par les traditions populaires et au contemporain lui-même, la notion de patrimoine s'est éloignée de son acception historique initiale pour envahir tout le champ de la mémoire collective, en une période où l'avenir devient imprévisible.

De nombreux responsables, le plus souvent parmi les élus, s'inquiètent de la pression patrimoniale non sélective à laquelle ils sont soumis et qui devient un facteur possible de conflits d'intérêts au moment où les budgets se resserrent. L'aspect affectif, voire passionnel, d'une mémoire sans critères ni limites, contraste avec la rationalité de l'histoire et la distance critique qu'elle opère.

Certains comme Jacques Rigaud estiment que c'est "en développant ces manifestations symboliques et civiques, en s'ouvrant davantage à la recherche scientifique et à l'université, que la politique culturelle parviendra par un recours plus déterminé aux disciplines de l'histoire, à corriger les effets stérilisants d'une extension non maîtrisée de la notion de patrimoine".

Pour l'architecte B. Reichen, nous sommes de fait entrés dans un nouveau cycle urbain où la croissance économique et le concept de "renouvellement" génèrent de nouveaux projets. "C'est dans cette dynamique qu'un patrimoine souvent diffus et hétérogène peut trouver une nouvelle place. Il ne doit plus seulement être considéré de façon statique dans la vision de la conservation passive, mais être remis en situation dans le contexte d'une ville modernisée." Le cas de la ville de Bilbao est devenu dans ce sens un symbole.

La préservation et la conservation de notre planète sont aussi à l'ordre du jour. Le climat deviendra-t-il - un jour prochain - une valeur à classer au patrimoine de l'humanité? Et plus largement, les métiers de l'environnement qui touchent au vivant deviendront-ils des métiers du patrimoine?

Architecture et Patrimoine en France : entre la Culture et l'Ecologie

En ce printemps 2007, la position institutionnelle de la Direction de l'architecture et du patrimoine fait débat. De la Culture à l'Ecologie, en passant par le Logement et la Ville et l'Enseignement Supérieur pour ses écoles, l'architecture reste partagée et cherche un statut.

Un tout récent ministère d'Etat accueille l'Ecologie ainsi que le Développement et l'Aménagement Durables (le D de Durable étant équivalent de "*sustainable*"). Le Président du conseil de l'ordre des architectes écrit récemment : "Le rattachement à la Culture n'est pas approprié aux architectes. Il faut qu'ils passent à l'Ecologie pour jouer pleinement leur rôle d'acteurs du développement durable "Bernard Figiel (*Le Moniteur du 25 mai 2007, p. 19*). Selon lui, l'architecture a vocation à devenir une des composantes de la politique environnementale. Un tel rattachement

signifierait le retour à une proximité avec l'Équipement et l'Urbanisme. Mais il resterait alors à penser les conditions du dialogue Architecture - Patrimoine.

Développement et Aménagement durables

Le Développement *en*Durable (l'oxymore Développement Durable n'étant qu'une expression française, que nous nommerons DD) n'est pas une option pour laquelle l'architecture et son enseignement feraient entendre une expertise de plus, mais un nouveau contexte, professionnel et intellectuel, d'action et de connaissance, une autre compétence de redistribution. S'y associent des approches à caractère technique et d'autres à caractère culturel.

Quant à tenter de définir l'étendue du Développement *en*Durable (DD) dans le domaine de l'architecture, on oscille entre:

- Techniques architecturales : fabrication et matière, énergies et matériaux renouvelables, consommation énergétique, confort visuel, acoustique et thermique, cycles de vie, traitement des déchets, traitement de l'eau...
- Fusion de l'architecture, du paysage et de l'échelle territoriale: formes contemporaines et valorisation des paysages, concepts de mobilité, flux et gestion des déplacements, étalement urbain, intégration de l'agriculture dans la planification urbaine, gestion de l'air et de l'eau, ...
- Éthique et esthétique: équité sociale, intégrité écologique, économie raisonnée, diversité culturelle, sans dissocier la condition architecturale de la condition urbaine.

Si à l'époque de la modernité, la parfaite adéquation de l'objet architectural à son utilisation suffisait à le légitimer, dans le cadre d'un développement durable, l'objet architectural devient "environnemental". Le produit de la construction ne peut plus être considéré sur le plan de la forme comme fini et déterminé mais doit intégrer une réflexion ouverte aussi bien en termes de méthode de fabrication et mode de maintenance, que de gestion de ressources et de mutations d'usages ou de pratiques sociales.

Les mutations rapides dans des domaines divers de la vie urbaine et domestique nous conduisent à considérer les questions liées à la temporalité.

L'immuable et la pérennité des constructions sont deux notions bien ancrées dans les mentalités fortement liées à une image du bâtiment comme objet de transmission de pouvoir économique (patrimoine - placement) ou politique (bâtiments publics conçus comme des monuments). Un des corollaires techniques de cette conception des bâtiments est la durabilité (au sens de longue durée de vie) et la rigidité des ouvrages qui les composent. Or, à l'heure actuelle, l'évolution rapide de nos sociétés conduit à une demande de changements fréquents de fonctions et d'image de l'espace bâti, c'est-à-dire des espaces intérieurs et extérieurs des bâtiments.

Flux versus patrimoine

On peut parfois entendre dans le débat contemporain une double marche contradictoire d'une part vers l'uniformisation et de l'autre vers la fragmentation qui confère au nouveau type d'homme unidimensionnel deux visages : celui du nomade planétaire de luxe et celui du sédentaire emprisonné dans ses racines.

Le patrimoine est encore trop souvent associé à la conservation de l'immuable. Lancé avec la Commission européenne, le label " Patrimoine Européen " a pour objectif de mettre en valeur la dimension européenne des biens culturels, monuments, sites naturels ou urbains et des lieux de mémoire, témoins de l'histoire et de l'héritage européen³. Il inclut le patrimoine contemporain et le patrimoine immatériel en tant que rattachés à un lieu. Son ambition est de renforcer le sentiment d'adhésion des citoyens de l'Europe à une identité européenne commune et de favoriser leur sentiment d'appartenance à un espace culturel commun.

Dans le même temps le débat est vif à propos de la scène mondiale urbaine ou du réel nouveau. Face au devenir multiforme et anarchique de la ville globale millionnaire africaine, sud-américaine ou asiatique, certains se gaussent des villes européennes, ces trésors urbains d'un autre âge, ces monuments du patrimoine culturel, ces villes-musées anachroniques désormais étrangères au devenir urbain de la planète. Et de donner des chiffres confortant cette thèse. Mais faut-il en rester à un tel constat chiffré qui marginalise l'Europe urbaine et ne prendre en compte que les seules courbes démographiques ? La certitude de l'échec de l'urbanisme selon l'architecte théoricien Rem Koolhaas fonde sa position radicale pour façonner un monde privilégiant l'espace des flux au détriment de celui des lieux.

N'aurait-on le choix qu'entre Florence ou Autun d'un côté, Lagos, Shanghai ou Mexico de l'autre? L'urbain n'aurait-il d'autre choix que d'osciller caricaturalement entre la muséification de la ville européenne, si appréciée des hordes touristiques et les villes monstrueuses de la survie ? La culture urbaine européenne est une culture de l'intégration et de l'affranchissement, qui suppose des limites et un respect de la proximité. Est-il alors concevable d'imaginer des limites, dans un monde globalisé où les flux technologiques assujettissent les entités urbaines ou bien les laissent à l'abandon ? Et si la mobilité, l'hybridation et la juxtaposition d'échelles différentes sont des questions d'actualité, faut-il pour autant opposer ainsi ville et architecture? D'autre part, selon Manuel Castells, l'expérience montre que, plus nous sommes téléprésents (ou télé-représentés), plus nous avons besoin de spatialité concrète et de présence véritable, autrement dit de lieux. " La force croissante de la logique des flux est loin d'annihiler la logique des lieux".

On peut légitimement supposer que l'idée d'habiter, en établissant des relations avec soi-même, l'autre et le monde soit encore l'avenir de l'homme. À ces

³ Après l'abbaye de Cluny, ce sont pour la France, la Maison de Robert Schuman, à Scy Chazelles (57), et la Cour du Palais des Papes, à Avignon (84) qui recevront le label « Patrimoine européen ».

questions, j'adosserai ces lignes de François Cheng et d'Augustin Berque:

“En ces temps de misères omniprésentes, de violences aveugles, de catastrophes naturelles ou écologiques, parler de la beauté pourra paraître incongru, inconvenant, voire provocateur. Presque un scandale. Mais en raison de cela même, on voit qu'à l'opposé du mal, la beauté se situe bien à l'autre bout d'une réalité à laquelle nous avons à faire face.”(François Cheng, *Cinq méditations sur la beauté*, Editions Albin Michel, Paris, 2006).

Et, si l'on affine le sens de *l'écoumène*: la Terre est notre habitat; nous ne pouvons l'envisager qu'à travers la relation qu'entretient l'humanité avec la planète dont elle fait partie; et “*c'est en étant humains sur la Terre, - selon la formule d'Augustin Berque - que la durée s'envisage*”.
